

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

---

**COMMUNE DE BAGNES**  
**Enquête publique**

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Mme Marie-Claire Maret pour la pose d'un conduit de fumée sur la parcelle n° 18499, folio n° 45, zone R3, lieu-dit Pierra Bernard à Montagnier, coord. 2583450/1102700

M. Thierry Schär pour la modification du projet autorisé n° 89.12 (construction d'un chalet) sur la parcelle n° 33343, folio n° 68, zone T4, lieu-dit Le Mayentset aux Mayens de Bruson, coord. 2581215/1101517

Mme Nathalie Besson pour la modification du projet autorisé n° 478.12 (constructions de 2 habitations) et la création d'un couvert sur l'entrée du parking sur les parcelles n° 350 et 4575, folio n° 128, zone T4, lieu-dit La Tinte à Verbier, coord. 2584197/1105049

Mme Simone Kuchler par le bureau d'architecture AT17 pour la modification d'ouvertures en façade et la création de forages sur la parcelle n° 352, folio n° 128, zone T4, lieu-dit La Tinte à Verbier, coord. 2584165/1105047

Mme Yvonne Doggwiler par le bureau d'architecture Rodolphe Doggwiler pour la rénovation de la toiture d'un chalet avec remplacement d'une tabatière par un velux sur la parcelle n° 571, folio n° 131 (2), zone T4, lieu-dit La Tinte à Verbier, coord. 2584267/1104915

M. Anthony Gent par le bureau Alp' Architecture pour la démolition partielle et la transformation d'un chalet avec agrandissement d'un balcon et des avant-toits et pose d'une isolation périphérique sur la parcelle n° 15452, folio n° 90, zone R3, lieu-dit La Luy à Verbier, coord. 2582900/1104828

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale  
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.